

Structure et contenu du Questionnaire d'auto-évaluation des capacités d'asile

N°	Modules	Sous-modules	Sous-sections	Contenu des modules
Module 1 <i>(Obligatoire)</i>	Environnement contextuel			Ce module permet aux utilisateurs d'évaluer le contexte dans lequel le système d'asile fonctionne, à savoir s'il est propice à soutenir un système d'asile juste et efficace, ainsi que les obstacles potentiels auxquels le système pourrait être confronté. Les 17 affirmations du module couvrent des domaines que les utilisateurs ont la possibilité d'influencer.
Module 2 <i>(Obligatoire)</i>	Cadre normatif	2.1 Généralités		Ce module couvre le cadre juridique et politique lié à l'asile et la protection des réfugiés dans le pays. Il permet aux utilisateurs d'examiner comment les règlements, règles et politiques sont mis en œuvre en pratique. Le module encourage également les utilisateurs à considérer la vision, les stratégies, les règlements internes et les structures des entités responsables de l'enregistrement, de la DSR en première instance et en appel, ainsi que la façon dont les différentes entités interagissent entre elles. Il est composé de 44 affirmations .
		2.2 Enregistrement	2.2.1 Vision et stratégie	
			2.2.2 Cadre juridique et politique	
			2.2.3 Structure et indépendance	
		2.3 DSR en première instance	2.3.1 Vision et stratégie	
			2.3.2. Cadre juridique et politique	
			2.3.3 Structure et indépendance	
2.4 DSR en appel	2.4.1 Vision et stratégie			
	2.4.2 Cadre juridique et politique			
	2.4.3 Structure et indépendance			
Module 3 <i>(Obligatoire)</i>	Engagement des parties prenantes			Ce module permet aux utilisateurs d'évaluer la façon dont les entités en charge de l'asile interagissent avec diverses parties prenantes (y compris les différents ministères, le pouvoir judiciaire, les donateurs, les organisations de la société civile, le milieu universitaire, les réfugiés et les demandeurs d'asile). Il examine dans quelle mesure les entités en charge de l'asile sont impliquées dans les processus de planification à l'échelle du gouvernement ; comment elles peuvent bénéficier du savoir-faire technique d'autres institutions gouvernementales ; dans quelle mesure il existe des possibilités significatives de participation du public aux questions relatives au système d'asile et à la protection des réfugiés; et comment le système d'asile peut bénéficier de l'échange de connaissances avec d'autres entités gouvernementales ou acteurs régionaux. Il est composé de 12 affirmations .
Module 4 <i>(Obligatoire)</i>	Planification et gestion des ressources	4.1 Généralités		Ce module explore la planification, la budgétisation et la gestion des ressources au sein des entités d'asile. Il examine dans quelle mesure les budgets proviennent du budget national, sont liés aux prévisions et sont indépendants de l'aide extérieure. Ce module de 28
		4.2 Budget des entités d'asile	4.2.1 Politique et structure budgétaires	
			4.2.2 Ressources humaines	

			4.2.3 Sites et biens	affirmations examine également la façon dont le cycle de vie des ressources, y compris les actifs matériels et les systèmes technologiques, est planifié.
Module 5 <i>(Optionnel)</i>	Considérations opérationnelles	5.1 Enregistrement	5.1.1. Conseils préalables à l'enregistrement	Ce module évalue les procédures opérationnelles standards d'un système national d'asile, y compris l'accès à la procédure d'enregistrement, l'identification des personnes vulnérables et diverses considérations relatives à la qualité procédurale de DSR. Il examine la disponibilité et l'efficacité de l'information sur les procédures d'asile ainsi que son partage avec les réfugiés et les demandeurs d'asile, de même que la mesure dans laquelle les procédures standards sont en place et respectées dans le cadre du processus d'asile. Les utilisateurs évalueront également l'accès des demandeurs d'asile à une assistance juridique et à une représentation tout au long de la procédure de DSR. En outre, les utilisateurs auront la possibilité d'étudier le traitement et la gestion des cas, y compris l'efficacité du système de planification des cas, les stratégies et procédures en place pour les modalités de traitement différenciées de DSR, ainsi que la manière dont ces dernières contribuent à l'efficacité du système d'asile. Le module est composé de 184 affirmations .
			5.1.2 Programmation des enregistrements	
			5.1.3 Accès à la procédure d'enregistrement	
			5.1.4 Considérations relatives à la qualité et aux procédures	
		5.2 DSR en première instance	5.2.1 Programmation de la DSR en première instance	
			5.2.2 Accès à la procédure de DSR	
			5.2.3 Considérations relatives à la qualité et aux procédures	
		5.3 DSR en appel	5.3.1 Programmation de la DSR en appel	
			5.3.2 Accès à la procédure de DSR en appel	
			5.3.3 Considérations relatives à la qualité et aux procédures	
Module 6 <i>(Optionnel)</i>	Traitement des données personnelles et systèmes de gestion des dossiers	6.1 Généralités		
		6.2 Système de gestion des dossiers	6.2.1 Gestion des dossiers physiques	
			6.2.2 Gestion des dossiers électroniques	
Module 7 <i>(Optionnel)</i>	Effectifs/Personnels	7.1 Enregistrement	7.1.1 Vision et structure du personnel	Ce module relatif au personnel d'asile permet aux évaluateurs de déterminer dans quelle mesure les différentes entités d'asile ont établi des visions et stratégies à long terme pour leurs effectifs. Il examine la spécialisation du personnel pour les fonctions requises au sein des entités d'asile, les fonctions techniques de base et le soutien fourni par les ressources humaines ainsi que les équipes administratives pour gérer le personnel actuel. Cela comprend le soutien aux processus de recrutement et d'intégration. Le module examine aussi comment la gestion de la performance est menée et permet aux utilisateurs d'évaluer les politiques de maintien en poste, de rémunération et de bien-être qui contribuent à un milieu
			7.1.2 Ressources humaines/administration et recrutement	
			7.1.3 Spécialisation du personnel	
			7.1.4 Gestion des performances	
			7.1.5 Fidélisation du personnel, rémunération et bien-être	
			7.1.6 Développement des capacités et formation	

		7.2 DSR en première instance	7.2.2 Ressources humaines/administration et recrutement 7.2.3 Spécialisation du personnel 7.2.4 Gestion des performances 7.2.5 Fidélisation du personnel, rémunération et bien-être 7.2.6 Développement des capacités et formation	de travail professionnel, sain et, par extension, à la qualité du système d’asile. Dans ce module de 117 affirmations , les utilisateurs examineront en outre les plans de continuité pendant les processus de transfert et de relève de la direction, ainsi que les possibilités de renforcement des capacités et de formation du personnel.		
		7.3 DSR en appel	7.3.1 Vision et structure du personnel 7.3.2 Ressources humaines/administration et recrutement 7.3.4 Spécialisation du personnel 7.3.5 Gestion des performances 7.3.6 Fidélisation du personnel, rémunération et bien-être 7.3.7 Développement des capacités et formation			
Module 8 <i>(Optionnel)</i>	Biens matériels et infrastructures	8.1 Généralités			Dans ce module, les utilisateurs de l’évaluation examineront la disponibilité et l’utilité des actifs physiques, y compris le mobilier et l’équipement de bureau, les logiciels technologiques et les systèmes électroniques, ainsi que l’infrastructure – y compris les espaces d’accueil et les salles d’entretien – afin de fournir des services d’asile efficaces et inclusifs. Ce module est composé de 29 affirmations .	
		8.2 Systèmes électroniques				
Module 9 <i>(Optionnel)</i>	Supervision, mécanismes de retour d’information et atténuation des risques	9.1 Généralités			Ce module porte sur les risques et les possibilités de supervision des procédures d’asile, ainsi que sur les mesures d’atténuation de la fraude/corruption, de l’exploitation et des abus sexuels et autres risques. Les utilisateurs ont la possibilité d’examiner les procédures en place et dans quelle mesure ces dernières sont efficaces pour préserver l’intégrité du système d’asile. Il couvre le suivi et l’audit des procédures, les garanties spécifiques liées à la conception et à la production de la documentation des réfugiés et demandeurs d’asile ainsi que l’intégrité du personnel et leurs interactions avec les personnes déplacées de force. Les 98 affirmations du module portent également sur la disponibilité, l’accessibilité, la confidentialité et l’efficacité des mécanismes de retour d’information. Ils évaluent la manière dont les améliorations et les corrections sont mises en œuvre au sein des procédures d’asile.	
		9.2 Enregistrement	9.2.1 Informations préalables à l’enregistrement			
			9.2.2 Développement organisationnel et apprentissage			
			9.2.3 Suivi et audit des procédures			
			9.2.4 Sécurisation des documents			
			9.2.5 Mécanismes de retour d’information			
		9.3 DSR en première instance	9.2.6 Intégrité du personnel			
9.3.1 Développement organisationnel et apprentissage						
9.3.2 Suivi et audit des procédures						
			9.3.3 Sécurisation des documents			

			9.3.4 Mécanismes de retour d'information	
			9.3.5 Intégrité du personnel	
		9.4 DSR en appel	9.4.1 Développement organisationnel et apprentissage	
			9.4.2 Suivi et audit des procédures	
			9.4.3 Sécurisation des documents	
			9.4.4 Mécanismes de retour d'information	
			9.4.5 Intégrité du personnel	